



**Amis de l'Instruction Laïque d'Eyguières**  
**Dispositifs de paiement**  
**CJeune, ancv, Pass'Sport, Pass-Jeunes, CAF13**  
**Saison 2024 2025**



**ancv CHEQUE-VACANCES :**  
 Un titre présenté sous forme de chéquier nominatif valable pour toutes les activités sportives et culturelles  
 Utilisable par toute la famille du bénéficiaire  
 Présenté sous forme de coupures de 10, 20, 25 et 50€  
 Les e-Chèque-Vacances papier ne sont pas autorisés  
 Il faut inscrire sur le bulletin d'inscription le montant global des chèques qui sont joints à la fiche d'inscription  
**Attention aux dates de validité**



**ancv COUPON SPORT :**  
 Valable pour toutes les activités sportives + la danse  
 Un titre présenté sous forme de chéquier nominatif  
 Utilisable par toute la famille du bénéficiaire  
 Présenté sous forme de coupures de 10, 15 et 20€  
 Il faut inscrire sur le bulletin d'inscription le montant global des coupons qui sont joints à la fiche d'inscription  
**Attention aux dates de validité**



Le moyen de paiement **CJEUNE** (Ex COLLEGIEN DE PROVENCE) réservée aux jeunes des Bouches du Rhône de 11 à 25 ans est admis pour le règlement des inscriptions aux activités sportives et culturelles. La carte donne droit à un montant maximum de 100 €  
 Le montant à débiter est choisi par l'adhérent  
 Il faut inscrire sur le bulletin d'inscription le QR Code de la carte



Le **PASS-JEUNES**  
 Pour les jeunes (lycéens) âgés de moins de 26 ans scolarisés en région Provence Alpes côte d'Azur. Le PASS-JEUNES donne droit à une réduction de 20 € auprès des associations sportives. Le jeune fournit son code individuel au moment de l'inscription.  
Valable uniquement pour les activités sportives et la danse



Le **PASS'SPORT** est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursier  
 L'allocation de rentrée sportive est de **50 euros**  
 Chaque jeune éligible reçoit un code individuel comportant les informations reliées au jeune ; Il doit le présenter au moment de l'inscription dans l'association sportive de son choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.  
Valable uniquement pour les activités sportives et la danse



La Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône a mis en place le **Pass'Sport Culture Loisirs** pour faciliter l'accès à la culture, au sport et aux loisirs des jeunes enfants âgés de 3 à 11 ans. Ce dispositif prend la forme d'un chéquier de 50€ ou de 150€ distribué aux familles sélectionnées selon les règles d'éligibilités.  
Valable pour toutes les activités sportives et culturelles  
**Attention à la date de validité**

Le **CUMUL** des dispositifs est possible